



LE GRAND ENTRETIEN

Dominique Hunault : « On va devoir choisir les malades »

Dominique Hunault pousse un cri d'alarme. Le président de la Chambre nationale des services d'ambulances (CNSA) estime que les ambulanciers ont souffert de ne pas être intégrés au Ségur de la santé et qu'aujourd'hui, le ministère de la Santé ne tient pas ses promesses.

Les ambulanciers lancent un cri d'alerte, pour quelles raisons ?

Dominique HUNAULT : « Nous avons souffert de ne pas être intégrés dans le Ségur de la santé. Les ambulanciers exclus du système ont été blessés par l'absence de reconnaissance alors qu'ils ont été très impliqués pendant le Covid. Beaucoup ont quitté le métier. Nous avons beaucoup de turn-over. Il y a 15 000 postes à pourvoir sur l'ensemble du territoire. »

Vous reprochez au ministère de la Santé de ne pas tenir ses promesses financières. Quelles sont-elles ?

« Pour faire face au choc d'attractivité du métier, nous avons, en mars, augmenté de 7 % les rémunérations. Coût de l'opéra-

tion : 140M€. L'État s'était engagé pour nous accorder une enveloppe budgétaire de 100 000 €. Elle devait être versée en deux temps : 65 000 € avant la fin août et le reste avant la fin de l'année. On doute que cette somme arrivera, ce qui signifie une rupture de confiance. »

Vous subissez également la hausse des carburants ?

« Nous sommes tous logés à la même enseigne sans bénéficier d'aides spécifiques. La seule aide pour les transporteurs a été accordée au premier trimestre 2022, et nous n'avons touché que 25 % de l'aide prévue qui s'élevait à 8M€. Pour l'ensemble de notre parc, qui compte cent véhicules, on a touché 1 800 €, soit 18 € par véhicule. Il y a une dichotomie entre ce qui est dit et ce qui est fait. Nos entrepreneurs sont excédés. »

Vous avez été sollicités pour participer à la réforme pré-hospitalière, qu'en est-il ?

« En juillet, l'État avait sollicité les ambulanciers pour mettre en œuvre la réforme de l'Urgence pré-hospitalière (UPH). Nous travaillons avec le 15, on met des moyens d'intervention 24 heures sur 24 pour pallier les diffi-





Dominique Hunault est le président de la Chambre nationale des services d'ambulances (CNSA).
Photo RL/Maury GOLINI

cultés des secours. Nous sommes payés 150 € pour une mission. L'Assurance Maladie nous garantit un minimum de revenu de 640 € pour dix heures de présence. 20 % du budget des urgences passe par ce revenu minimum. L'Assurance Maladie trimestrialise ces paiements qui devaient arriver en octobre. Aujourd'hui, en Moselle, nous n'avons pas été payés pour les cinq mois travaillés. Nous faisons des avances de trésorerie. En résumé, nous n'avons rien touché, nous n'avons aucune aide sur le gasoil, et on fait des avances de caisse. On est un peu tendu. »

Quelle visibilité pour 2023 ?

« Le besoin de service qu'on rend à la population va augmenter. Nous sommes garants de l'accès aux soins. Mais nous nous retrouvons dans un cas de figure où il va falloir faire des choix. Si nous devons aller chercher un patient à plus de 50 kilomètres, nous n'irons plus, car ça coûte trop cher et nous manquons de personnel. »

Les discussions avec la Cnam ont été ouvertes, qu'espérez-vous ?

« On espère que la situation va être débloquée, que le ministère va donner une explication et libérer l'enveloppe de 35M€. Il y a déjà des mouvements de grève en Corrèze, en Bretagne. Mon

boulot, c'est de faire l'interface et de moduler. Si nous n'obtenons pas de réponses, nous devons trier nos missions, concentrer les moyens pour améliorer la rentabilité. Il y aura des défaillances d'entreprises pour lesquelles les trésoreries sont exsangues. »

Avez-vous avancé des propositions pour améliorer la situation ?

« Il faudrait travailler sur les contrats d'objectifs et de moyens avec des enveloppes budgétaires. S'ils sont atteints, nous obtenons des bonifications, s'ils ne sont pas atteints, nous sommes pénalisés. On pourrait avancer sur les transports partagés, c'est-à-dire avoir la possibilité de prendre plusieurs patients en même temps. Ça reviendrait moins cher à l'Assurance Maladie. On facturerait avec des remises de 30 %. Ces contrats d'objectifs permettraient de maîtriser l'enveloppe budgétaire de l'Assurance Maladie et pour nous, de vivre de notre activité. »

Quels sont les leviers avancés pour recruter du personnel ?

« Nous préconisons l'abandon de la période probatoire du permis de conduire pour les personnes qui veulent rejoindre nos métiers. Nous voulons également leur offrir des passerelles vers les emplois de la santé, c'est-à-dire travailler au Smur, comme aide-soignant voire infirmier. »

Et les rémunérations ?

« Il faudra passer par là. On ne peut pas payer au SMIC des gens à qui on confie des vies, qui travaillent le week-end et les jours fériés. Si on augmente les salaires de 10 %, en période d'inflation on n'aura plus d'aide, ce sont 340M€ qu'il faudra aller chercher on ne sait où. Dans le transport sanitaire, les entreprises ont pris leurs responsabilités. On anticipe, on négocie, mais on ne peut donner ce qu'on n'a pas. On ne peut même pas promettre car on n'a aucune visibilité. »

**Propos recueillis
par Anne RIMLINGER**

55 000

C'est le nombre d'ambulanciers employés sur le territoire français. Ils sont répartis dans 5 000 entreprises. Aujourd'hui, la profession souffre, notamment depuis la crise sanitaire où un grand nombre d'ambulanciers a quitté la profession. Actuellement, ce secteur d'activité recrute 15 000 personnes.

Les réponses du ministère de la Santé

Une réunion s'est tenue mercredi 23 novembre au ministère de la Santé regroupant les quatre fédérations d'ambulanciers. Quelques jours après notre rencontre avec Dominique Hunault.

Les ambulanciers ont discuté avec François Braun, le ministre de la Santé et de la Prévention. Si tou-

tes les sollicitations de la profession des transporteurs sanitaires n'ont pas été validées, les discussions restent ouvertes. Le ministère de la Santé détaille les points abordés :

« - Aide exceptionnelle versée en 2022 en accompagnement des négociations annuelles obligatoires : la réunion a permis de déterminer

les modalités de versement du solde de l'aide de 65M€ annoncée par Olivier Véran en mars 2022. La possibilité d'un complément a été évoquée, et le ministère reviendra prochainement sur cette question.

- Les modalités de mise en œuvre de la réforme du transport sanitaire urgent depuis son entrée en vi-

queur au 1^{er} juillet et particulièrement la question du versement du premier revenu minimum garanti en compensation des gardes.

- Les actions visant à favoriser le recrutement au sein des entreprises de transport sanitaire.

- Le calendrier des prochaines réunions avec l'Assurance Maladie. »